

Mise en œuvre du dispositif

C'EST TRES SIMPLE

1

Décision de participation (montant, modalités)
Complétude du modèle de lettre d'intention pour anticiper la communication auprès de vos agents
Validation de l'adhésion à la convention de participation par avis du comité technique puis par délibération

2

Signature de la convention d'adhésion CDG – Collectivité puis des conditions particulières tripartites CDG - Collectivité - MNT

3

Déploiement dans votre collectivité :
Réunions d'information agents, permanences...

VOS CONTACTS MNT

Sébastien BRIXTEL, responsable développement
06 15 75 20 30
sebastien.brixtel@mnt.fr

Agence MNT Calvados – Manche
35 rue des Jacobins
CS 65455
14054 CAEN cedex 4



Mutuelle Nationale Territoriale, 4 rue d'Athènes - 75 009 Paris. Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, immatriculée au Répertoire SIRENE sous le numéro SIREN 775 678 584.
Relyens Sofaxis, SNC – Société de courtage d'assurance – 335 171 096 RCS Bourges. Siège social : route de Creton – 18110 Vasselay – N° ORIAS 07 000 814 – www.orias.fr. Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 24180125318
Document à caractère publicitaire. Crédit photos : Getty Images - Corbis



Centre de Gestion de la Manche Convention de participation Santé



CHOISISSEZ UNE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ
QUI VOUS RESSEMBLE



LA SOLUTION PROPOSEE A CHAQUE COLLECTIVITE

LA DEMARCHE DU CDG

- Concilier santé au travail et maîtrise budgétaire
- Mettre à profit son expertise dans la protection sociale complémentaire des agents
- Mutualiser largement la garantie santé pour bénéficier de cotisations attractives
- Offrir aux collectivités sa mise en conformité réglementaire

AVANTAGES POUR LA COLLECTIVITE

- Libre choix du montant de la participation financière
- Réponse aux attentes sociales
- Simplification de la gestion du contrat
- Pas de convention de participation à l'échelle de la collectivité (cahier des charges, ...)
- Profiter de la mise en conformité réglementaire du CDG
- Certitude de la bonne couverture des agents

POURQUOI PARTICIPER FINANCIEREMENT ?

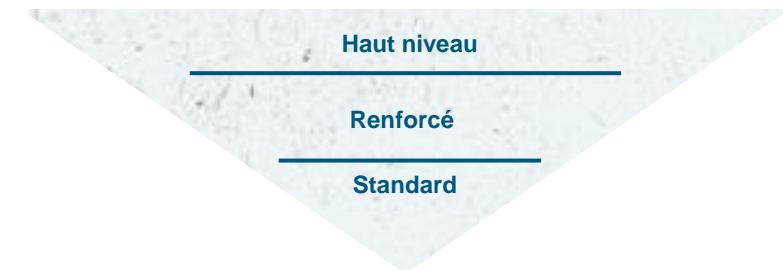
- Signe fort de votre politique sociale au profit de votre personnel
- Attractivité de la collectivité
- Contribution à l'amélioration des conditions de travail
- Amélioration de la motivation des agents
- Contribue à l'amélioration du pouvoir d'achat

AVANTAGES POUR LES AGENTS

- Un barème de cotisation attractif et stable
- Un contrat ouvert à tous
- Pas de limite d'âge à l'adhésion
- Pas de questionnaire médical
- Une prise d'effet immédiate
- Des services et avantages inclus
- L'accompagnement personnalisé
- Votre participation financière en déduction de la cotisation des actifs

LES GARANTIES

3 formules de garanties au choix



Services et avantages inclus pour faciliter le quotidien

- Garanties conformes au 100% Santé (Reste à charge zéro)
- 3 formules pour adapter la garantie aux besoins de chacun
- Pas d'avance de frais (tiers payant)
- Réseaux de soins n° 1 : Kalixia
- Prestations d'assistance et services
- Fonds social
- Votre participation financière (actifs)
- Espace adhérents en ligne pour déposer et suivre les demandes de remboursements, etc.
- Téléconsultations illimitées et intégralement prises en charge par la MNT

Cotisations des actifs

Avant déduction de votre participation financière

Composition	Formule Base	Alternative 1	Alternative 2
Isolé	57,93 €	73,86 €	79,81 €
Duo	96,79 €	123,41 €	133,34 €
Famille	140,44 €	179,10 €	193,49 €

Document commercial non contractuel